

Texte voté en conseil municipal

Par Damin

Bonjour

Une délibération d'un conseil municipal peut elle être différente du texte voté lors de la réunion du conseil? le maire peut il modifier le texte voté en le complétant par des décisions de sa compétence? Ou alors cette délibération qui apparaîtra dans le registre doit elle être la copie conforme du texte voté lors du conseil ?

Merci